

reuses et les plus efficaces pour que mes troupes ne commettent pas le moindre excès, ne se permettent pas la moindre exaction ou la moindre violence, respectant partout les personnes et les propriétés sur le territoire français ; et que quiconque de mon armée oserait contrevenir à mes ordres, serait puni sur-le-champ de la mort la plus ignominieuse.

Donné à mon quartier-général de Mons, ce 5 avril 1793.

*Signé* le prince de COBOURG.

*Note (F), page 185.*

*Le maréchal prince de Saxe-Cobourg, général-commandant en chef les armées de S. M. l'Empereur et de l'Empire, aux Français.*

Du 9 avril.

La déclaration que j'ai donnée de mon quartier-général de Mons, le 5 avril 1793, est un témoignage public de mes sentimens personnels pour ramener, le plus tôt possible, le calme et la tranquillité en Europe. J'y ai manifesté, d'une manière franche et ouverte, mon vœu particulier pour que la nation française eût un gouvernement solide, durable, qui reposât sur les bases inébranlables de la justice et de l'humanité, qui donnât à l'Europe la paix, et à la France le bonheur. Maintenant que les résultats de cette déclaration sont si opposés aux effets qu'elle devait produire, et qu'ils ne prouvent que trop combien les sentimens qui l'ont dictée ont été méconnus, il ne me reste qu'à la révoquer dans toute son étendue, et à démontrer formellement « que l'état de guerre » qui subsiste entre la cour de Vienne, les puissances coalisées et la France, se trouve dès à présent malheureusement » rétabli. » Je me vois donc forcé par l'empire des circonstances, que des hommes profondément criminels se sont obstinés à diriger vers le bouleversement et le malheur de leur patrie, d'annuler complètement ma déclaration susdite, et